

# FLASH F.F.A.M. N° 0

Circulaire d'information destinée aux administrateurs FFAM et aux responsables des associations des Amis des Moulins

F.F.A.M., 5 rue Villiot 75012 PARIS

Tél. : 01 43 47 43 47 - Télécopie : 01 43 47 41 24

## MOT DU PRÉSIDENT

Pourquoi un "Flash FFAM" ?

C'est une idée qui nous a été suggérée par certains d'entre vous. Un courrier abondant arrive tous les jours à notre siège. Il est porteur de nouvelles qui intéressent tout le monde ; Il pose des questions dont vous avez peut-être la réponse.

Le FLASH FFAM se veut une circulaire d'information destinée à tous les responsables de la Fédération et des associations. Il vous donnera, sous une forme brève, des informations, des idées, des thèmes de recherches. Il paraîtra à la demande ou en alternance avec la Lettre d'Information.

Dites-nous ce que vous pensez de cette initiative ?

B. SAULDUBOIS

## Nouvelles de la FFAM

- Le Bureau de la FFAM s'est réuni le 9 novembre au siège de la Fédération. Deux sujets importants ont été abordés :

\* **le règlement intérieur.** Les articles sur le Conseil d'administration, le bureau, l'adhésion des associations ont été mis au point. Une autre séance de travail sera nécessaire pour terminer et soumettre le projet au Conseil de Février.

\* **les problèmes de personnel.** Les moyens financiers de la FFAM ne permettent pas d'autres formules que le CES.

Je remercie particulièrement toutes nos adhérents qui nous envoient des idées : Mme GUILLERME de BFI pour sa proposition de cartes de vœux ; Annie CHARPENTIER et Marcel CARON pour ses nombreuses propositions.

- Le 20 novembre, R. Agrech et moi avons eu rendez-vous au Ministère de la Culture, pour la Journée des Moulins.

- Le dossier "Création d'association" est disponible. Il comprend : Statuts de la FFAM, statuts type d'une association régionale ou d'une association locale suivant le cas, modèle de lettre d'information et de convocation, bulletin d'adhésion, fiche de pré-recensement de moulin, note sur les publications, exemple de dépliants. Le dossier comprendra aussi le Règlement Intérieur de la FFAM dès qu'il sera disponible.

- Le siège de la Fédération, 5 rue Villiot à Paris, sera fermé les 26, 27, 30 et 31 décembre 1996 et 2 et 3 janvier 1997. Une permanence téléphonique fonctionnera au 02. 41 43 87 36.

- A la mi novembre, les moulins ouverts au public (Guide Ouest-France FFAM et additif) seront sur le 36-15 MOULINSINFO.L'additif a été envoyé aux associations locales.

- Stéphane MARY a terminé son CES à la FFAM le 19 novembre 1996. Il a été notre premier collaborateur et nous le remercions pour le travail réalisé depuis un an au service des amis des Moulins et de la Fédération.

- La prochaine Lettre d'Information devrait paraître la deuxième quinzaine de janvier. Nous attendons vos nouvelles et, si possible, vos articles.

## Législation et réglementation

- La mise en route de la Fondation du Patrimoine est retardée. Les mécènes qui doivent constituer "le noyau dur" ne se bousculent pas. Méfiance vis-à-vis d'une structure "mixte" ? La F.D.P. est sur Internet.

- Les SDAGE et les SAGE.

Avez-vous diffusé cette note de F. MAUVAIS à vos "meuniers" ? Informez-nous de leurs réactions. Informez-nous aussi de la mise en place des SAGE dans votre région et de la place que vous avez pu y prendre.

- A lire le décret n° 96717, du 9 Août 1996, relatif aux associations locales d'usagers agréées et aux associations agréées de protection de l'environnement.

-NATURA 2000.

Il s'agit d'un programme européen de protection des sites naturels. Les fédérations de chasse et de pêche, qui sont pourtant agréées en matière de protection de la nature, ont mené une campagne nationale virulente contre Natura 2000. Les politiques, prompts à réagir à ce qui peut avoir une incidence sur les prochaines élections, ont emboîté le pas. Le Premier Ministre, lui-même, a pris la décision, le 20 juillet, de geler Natura 2000 en attendant que des réponses soient données par l'Union Européenne "aux questions qui se posent". La circulaire européenne est pourtant très explicite :

- les états proposent une liste de sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire,

- pour les zones spéciales de conservation, les États établissent les mesures de conservation nécessaires,

- les États prennent les mesures appropriées pour éviter les détériorations des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Contrairement aux affirmations des associations de chasse et de pêche, les fonctionnaires de BRUXELLES n'interviennent pas dans le processus d'élaboration des mesures de protection qui sont de la seule responsabilité des États.

## Joies et Peines

Nos ailes en croix pour le décès de Monsieur Jacques RIVAYRAND, Président de l'ARAM TARN. Meunier dès son plus jeune âge, ancien meunier de la Bressolle à GRAULHET, il est décédé le 29 juin des suites d'une longue maladie. Sa passion des moulins ne s'est jamais démentie au point que, même dans sa retraite, il leur consacra sa vie. Nos condoléances vont à Madame RIVAYRAND, à sa famille et à tous nos amis des Moulins du Tarn.

## Restaurations

### \* Moulin à vent de la Prune, à RABASTENS.

Monsieur et Madame FOULON, propriétaires, ont reçu les Amis des Moulins du Tarn le 6 juillet 1996 pour marquer la fin de l'important travail de restauration qu'ils ont réalisé.

Le moulin le La Prune, situé à 400 ms du lieu dit "les Auzerals" et à 4 kms de Rabastens, mérite bien une petite visite.

### \* Moulin de Chabrot, à MONTBRON (Charente).

La restauration est en cours. Il comprendra deux roues en tandem actionnant deux paires de meules. Il sera équipé aussi d'une boulangerie. Il fonctionnera en tandem avec le moulin de Menet, sur la même commune.

### \* Moulin de Villebertier, à VILHONNEUR (Charente)

Moulin à scier la pierre.

Ces deux moulins sont restaurés avec le concours des Amis des Moulins de Bandiat-Tardoire.

### \* Moulin du Pont des Vents, à MONTFLEUR (Jura).

Il appartient à la commune, qui l'a confié à une association. Les deux turbines Girard de 1869, ont été remises en fonctionnement ; le canal de fuite a été dégagé ; les meules ont été remises en état. Le service de l'inventaire a recensé, photographié et étiqueté les nombreux objets que renfermait le moulin.

### \* Moulin du Val-Hulin, à TURQUANT (Anjou).

Il a retrouvé ses ailes à toiles qui, malheureusement, ne tournent pas. C'est le seul moulin classé monument historique en Anjou.

### \* Moulin à huile de Goire, à CONFOLENS (Charente).

Ce moulin à huile, restauré par son propriétaire est maintenant ouvert au public sur rendez-vous. S'adresser à : Jean Louis QUERIAUD ; Tél. : 05 45 84 16 63.

## Cherchons ensemble

### - Emploi de CES en été.

Si vous avez une expérience ou des projets d'emploi de CES, en été, pour l'animation des moulins ou des chantiers de restaurations, votre expérience intéresse la FFAM. Faites nous part de votre expérience. Merci d'avance !

### - Le prix des meules.

Nous sommes souvent interrogés à la FFAM par des meuniers qui veulent vendre ou acheter des mécanismes ou du matériel de moulins. Mais ce sont les meules qui sont les plus demandées.

Avez vous des prix "argus" ?

Dernière information reçue : 3.000 à 5.000 F la paire de meules suivant l'état, l'usure, les conditions de démontage.

### - Barrage modifié par l'administration.

Demande d'un propriétaire de moulin qui s'est aperçu après l'achat que le barrage avait été abaissé, ce qui entraîne une aménée d'eau insuffisante à la turbine. Quelqu'un a-t-il revenu à faire rétablir l'ouvrage à son niveau initial ? Comment ?

## Carte de Voeux au logo de la Fédération

C'est une idée et une demande de Madame GUILLERME, de BFI, à BRAZEY-en-PLAINE (Côte-d'Or). A l'intérieur de la carte, l'acheteur peut faire imprimer ces voeux.

Etes vous intéressés et pour combien d'exemplaires?  
Ci-dessous un modèle de carte de voeux.



Fédération Française des Amis des Moulins  
5, rue Villot -75012 Paris  
Tél. : 01 43 47 43 47 - Télécopie: 01 43 47 41 2436  
15 MOULINSINFO

Ci-contre : le Moulin de MIGÉ (Yonne) Photo : XXX